

**Réunion CoTITA Normandie Centre Val-de-Loire
Club « Sécurité Routière et Entretien Routier »**

Bourges
Conseil départemental du Cher
Le jeudi 23 mars 2017

COMPTRE RENDU

Liste des participants :

Conseils Départementaux :

CD18 : Jean-Marie DUBOIS, Gilles DURAND, Thierry DUSART, Christian GEORGES, Valérie OLMI, Laurent RICHARD

CD28 : Emmanuelle MOSKOVOY, Dominique VALLEE

CD 37 : Lise KULPA

CD 41 : Jean-François GAUVIN

CD45 : Florent JANIN, Lionel PINAULT, Frédéric ROUX

Métropole Châteauroux :

Cédric DUFOUR

Gwendoline LIMOUSIN

Société LOGIROAD :

Arnaud DEMAISON

Philippe LEPERT

Cerema NC :

Maryse DUMOLIE

Michel GRAFF

Philippe LAPEYRE

Excusés :

CD 41 : Julien LEDET

CD 45 : Valérie GRAND, Frédéric LEGAY

Agglopolys Blois 41, Geneviève EMONET

DIRCO : Philippe LAFONT

Absents :

CD 36

DIRNO

Ordre du jour :

I. La signalisation d'information locale (SIL)	2
II. Itinéraire BIS + expérimentation de réemploi de panneaux	2
II.1. Itinéraire BIS	2
II.2. Expérimentation du recyclage des panneaux	3
III. Gestion patrimoniale des chaussées :	3
III.1. Tour de table des pratiques	3
III.2. Un outil d'aide à la programmation, le logiciel L ² R (Long-life Road)	3
IV. Viabilité hivernale – Barrières de dégel	3
IV.1. Tour de table des pratiques	4
IV.2. Barrières de dégel	4
V. Audits de sécurité routière en traverse d'agglomération	4
VI. La démarche « zéro phyto »	4
VII. Actualités de la CoTITA	5
VII.1. Les journées techniques JT programmées	5
VII.2. Actualités du domaine « Sécurité Routière »	5
VII.3. L'appel à projets 2017 du Comité Routes et Rues (CIRR)	5
VII.4. Prochaine réunion	5

Accueil des participants :

Les animateurs et intervenants remercient Laurent RICHARD du Conseil Départemental du Cher pour son accueil. Philippe LAPEYRE du Cerema propose un tour de table où chacun se présente et exprime ses attentes, puis rappelle l'ordre du jour.

I. La signalisation d'information locale (SIL)

Michel Graff, Cerema

[lien vers la présentation](#)

Après un rappel du contexte de la SIL qui a récemment évolué du fait de la modification des règles relatives aux pré-enseignes dérogatoires, Lise Kulpa a présenté la démarche effectuée en Indre-et-Loire pour élaborer une charte SIL (quels ont été les acteurs associés, les principes retenus...).

À la date de la Cotita, la charte n'était pas encore signée, mais elle est communicable.

Lise Kulpa, Conseil départemental 37

SIL / principales réglementations en agglomération et hors agglomération :

L. Kulpa signale en préambule que les implantations anarchiques de signalétique ou de microsignalisation se sont développées et peuvent porter atteinte au cadre de vie. De ce fait, elle rappelle qu'une réglementation nationale, internationale et européenne s'applique.

Principes retenus par le CD37

- 1 – le CD ne délivre aucune prescription en aggro (pouvoirs de police de circulation des maires).
- 2 – le règlement ne concerne que les activités hors aggro (domaine de compétence du CD).
- 3 – ne pas multiplier les panneaux le long des routes départementales qui créent de nouveaux obstacles et affectent la sécurité des usagers. De plus ils imposent des contraintes d'entretien pour le fauchage, nettoyage des bords de route. Le CD préconise que l'implantation demandée s'effectue sur la signalisation directionnelle déjà en place, dans le respect de l'existant et de la réglementation.
- 4 – le coût des fournitures et de la pose est à la charge du demandeur. Toutefois si le mât est déjà existant, la pose est prise en charge par le CD.

Les critères d'admissibilité d'implantation de SIL sont en fonction de :

- 1 – la localisation : (hors aggro, 4 panneaux maximum dans un rayon de 5 km autour du lieu d'activité..)
- 2 – catégorie d'activités :
 - a) en fonction du lieu culturel, patrimonial, naturel
 - b) fabrication et vente des produits locaux, hébergement, restauration, ..
- 3 – activités significatives

Il existe un document de référence : le RLP Règlements locaux de publicité.

Il est précisé que toute demande d'implantation s'effectue auprès des Services Territoriaux d'Aménagement. Le demandeur bénéficie ensuite d'une autorisation de voirie et d'occupation du domaine.

Il est souligné le manque de cohérence des couleurs des panneaux SIL d'un département à un autre. Il serait utile d'arriver à une harmonisation de l'usage des couleurs en s'appuyant notamment sur les organismes représentatifs des professions ou activités signalées (ex : syndicats viticoles de la région).

II. Itinéraire BIS + expérimentation de réemploi de panneaux

Michel GRAFF, Cerema

II.1. Itinéraire BIS

[Lien vers la présentation](#)

Au niveau de l'État, ce sujet était jusqu'ici traité par la DSCR qui ne l'aura bientôt plus en charge. La DGITM devrait le reprendre mais pour l'instant, le réseau des BIS est « orphelin ». Les intentions sur l'avenir du réseau BIS ne sont pas connues. Il n'y a donc pas de consigne particulière qui puisse être passée. Il est conseillé de maintenir le statu quo en attendant d'en savoir plus : maintien des panneaux existants sur le terrain.

II.2. Expérimentation du recyclage des panneaux

[Lien vers la présentation](#)

Un procédé actuellement non réglementaire permettant de rajeunir les panneaux usagés dont le subjectile est encore en état a été présenté. La technique consiste à fixer une face avant rapportée neuve. L'intérêt potentiel porte sur les aspects écologique et économique.

Un premier arrêté d'expérimentation a été délivré au Département de la Gironde pour une période de 3 ans, limité à 500 panneaux, avec un suivi régulier de l'état des panneaux à réaliser par le gestionnaire.

Les évaluations permettront une éventuelle validation du procédé par l'administration et d'adapter le cas échéant la réglementation.

III. Gestion patrimoniale des chaussées :

III.1. Tour de table des pratiques

Philippe LAPEYRE, Cerema

[Lien vers la présentation](#)

Auscultation, évaluation, outils d'aide à la programmation, politique technique, gestion et mise à jour de la base de données routières.

Ce tour de table a mis en avant les enjeux et les problématiques de l'Entretien routier, 7 thématiques sont retenues :

- Auscultation et évaluation du Réseau Routier (RR)
- Élaboration d'une véritable politique technique
- Outil d'aide à la gestion prospective du RR
- Définition du programme annuel ou pluriannuel de Travaux d'entretien sur le RR
- Études d'entretien lourd de sections dont les travaux sont à optimiser (programme N+1 et N+2)
- Contrôle extérieur des travaux réalisés (programme N)
- Évaluation des techniques mises en œuvre, bouclage avec la campagne d'auscultation.

Il est rappelé que les 2 piliers d'une politique d'entretien d'un réseau routier (RR) sont essentiellement :

- l'auscultation conduisant à une évaluation régulière du réseau routier (périodicité propre au gestionnaire) ;
- la politique technique d'entretien appliquée au RR hiérarchisé.

En période de gel/dégel la surveillance et la protection du patrimoine routier sont primordiaux.

III.2. Un outil d'aide à la programmation, le logiciel L²R (Long-life Road)

Philippe LEPERT et Arnaud DEMAISON, LOGIROAD

[Lien vers la présentation](#)

Issue des travaux de recherche menés par l'IFSTTAR sur la gestion des réseaux routiers, la société LOGIROAD développe et commercialise ce logiciel d'aide à la décision en matière de politique de l'entretien routier. Ce système d'aide à la gestion patrimoniale utilise une base de données routières après une campagne d'auscultation, et permet en fonction d'une politique technique (stratégie d'entretien) définie, de programmer dans le temps les travaux d'entretien (programmation pluriannuelle).

Le système est lié au référentiel géomatique SIG, et propose la liste des travaux à effectuer avec leurs coûts (par section dont la longueur est fixée par le gestionnaire, ex : 100m). Des relevés visuels sont effectués par les CD pour harmoniser les sections de travaux et optimiser dans le temps la gestion du patrimoine routier.

IV. Viabilité hivernale – Barrières de dégel

Cerema / Jean-François GAUVIN, CD41

IV.1. Tour de table des pratiques

[Lien vers la présentation marché CD41](#)

Il est rappelé qu'il s'agit d'assurer la protection optimale du patrimoine routier (préventif, traitement et curatif).

Échanges au sujet des techniques d'interventions entre tous les services présents. Pour une même mission de service public beaucoup de disparités entre les départements présents tant sur le plan des moyens que de l'organisation et des niveaux de service. Certains utilisent des saleuses équipées de géolocalisation et géoguidage. Des CD ont passé des conventions avec les agriculteurs pour déneiger certaines RD secondaires. Des conventions existent également avec quelques communes pour les voies secondaires mais dans un cadre très précis (quantité de passages, voies quantifiées, dédommagement ...).

Fortes disparités constatées entre CD en fonction de la surface à traiter / nombre d'agents / nombre d'engins / nombre de patrouilleurs.

Il est constaté que l'utilisation et l'interprétation des IPG (indicateur de profondeur du gel) n'est pas toujours aisée et pertinente ; en effet le dernier hiver froid date de janvier 2012, et actuellement, la plupart des agents des équipes d'interventions ne sont pas formés à leur utilisation et encore moins à leur interprétation.

Le Cerema préconise, une formation des agents en situation de relever des IPG tous les 2 à 3 ans, pour faire face au turn-over du personnel.

IV.2. Barrières de dégel

[Lien vers la présentation](#)

L'économie via les transports routiers sont fortement impactés par la pose des barrières de dégel d'où une pression économique d'autant plus sensible exprimée auprès des élus. Il est souhaité à l'échelle de la région et pour les 6 départements une meilleure coordination et une plus grande circulation de l'information, mieux mutualiser les enjeux, jouer sur la complémentarité des dispositifs respectifs pour optimiser à l'échelon régional les décisions techniques de protection du patrimoine routier. Le Cerema pourrait selon un mode conventionnel à définir avec les CD assurer un rôle d'AMO auprès de chaque département pour améliorer encore les dispositifs mis en place en situation critique.

V. Audits de sécurité routière en traverse d'agglomération

Frédéric ROUX et Lionel PINAULT, CD45

[Lien vers la présentation](#)

Le département du Loiret, 2 actions mises en place :

- I – La démarche d'audit des aménagements de sécurité en traverse d'agglomération
- II– L'élaboration d'un guide de préconisations à l'attention des élus locaux

I -L'objectif des audits :

- Mise en place d'une démarche de partenariat entre les communes et le Département pour traiter les problématiques de sécurité routière rencontrées en traverse d'agglomération sur le RRD.
- Établir un diagnostic préalable sur l'intégralité du tronçon routier concerné à la demande des communes.
- Apporter des réponses partagées par la Commune et le Département aux dysfonctionnements constatés.

Ces études d'un montant de 5 à 10 000 euros sont financées par voie de convention Commune-Département et subventionnées à hauteur de 50 %. Pour y prétendre, des critères d'éligibilité et les champs d'interventions sont imposés.

Le dispositif de la démarche d'audit de sécurité s'effectue en plusieurs phases ; 3 à 4 mois sont nécessaires entre le début et la clôture d'une étude. 57 études ont été réalisées et 4 sont en cours en 2017.

II – Le guide de préconisations des aménagements de sécurité

Il est diffusé aux maires. Il se présente comme un catalogue de solutions possibles à certains contextes d'insécurité récurrents en traverse d'agglomération en précisant toutefois que seule une analyse spécifique des problématiques et de l'environnement permet de définir les types d'aménagements les plus adaptés.

VI. La démarche « zéro phyto »

Ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

VII. Actualités de la CoTITA

VII.1. Les journées techniques JT programmées

[Lien vers la présentation](#)

Le calendrier des diverses journées techniques proposées dans le cadre des CoTITA sont disponibles par thèmes ou zones géographiques sur le site national.

Le Cerema dans sa mission de secrétariat veillera à informer régulièrement les participants aux divers clubs thématiques des journées proposées sur chacun des thèmes. Pour nous : Sécurité routière, Exploitation de la route, Entretien routier.

VII.2. Actualités du domaine « Sécurité Routière »

[Lien vers la présentation](#)

- Nouveaux panneaux SR3 d'annonce de contrôle radar ;
- Expérimentation de la signalisation d'une Zone à Circulation Restreinte ;
- Expérimentation de la signalisation d'une voie réservée autobus + covoiturage ;
- Panneau sécurité Passage à Niveau ;
- Plan d'Action pour la Mobilité et les Usages du Vélo (PAMUV) : pas encore sorti, présentation des réflexions en cours sur la notion de trottoir partagé et sur les Engins de Déplacement Personnel (EDP) ;
- Note d'information Dispositifs de retenue – Musoirs métalliques : Traitement ou réparation d'un musoir endommagé (dans un divergent ou un convergent).

VII.3. L'appel à projets 2017 du Comité Routes et Rues (CIRR)

[Lien vers l'appel à projets](#)

Les éléments communiqués par la DGITM du ministère sont joints en annexe au présent compte-rendu. Tout département intéressé par une technique visée dans cette démarche peut se manifester auprès de la DGITM ou du Cerema (Direction Technique ITM) pour exprimer son souhait d'être associé à la démarche d'expérimentation et proposer des sections de son réseau routier pour les mettre en œuvre et les suivre dans le temps (souvent 3 ans). Le laboratoire de Blois peut également servir d'intermédiaire pour porter vos souhaits auprès de la DGITM.

VII.4. Prochaine réunion

Le prochain Club SRER CoTITA Centre-Val de Loire se réunira :

le jeudi 19 octobre 2017 à Châteauroux (36).

Nous remercions par avance nos collègues du CD 36 de nous accueillir et ne manquerons pas de revenir vers eux en temps utiles pour caler dans le détail l'organisation matérielle de cette journée.

Toute suggestion d'inscription de sujets à l'ordre du jour de cette prochaine réunion peut être exprimée auprès de Laurent RICHARD du CD 18 ou de Philippe LAPEYRE au LR de Blois, Cerema.

Merci de vos contributions actives pour faire vivre notre club et ainsi enrichir chacun du partage de nos pratiques.